

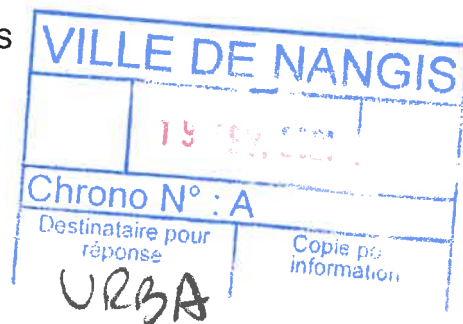


LE PRÉSIDENT

Melun, le 15 FEV. 2021

Dossier suivi par Thibault MAUSSIRE
Tél. : 01 64 14 79 30
thibault.maussire@departement77.fr
Nos réf. : DGAA/DADT/SDT/AG/CP/SL/D21-001405-DADT
Vos réf. : 2021/URBA/CO/EL

Madame Nolwenn LE BOUTER
Conseillère départementale de Seine-et-Marne
Maire de Nangis
Hôtel de Ville
CS 50404
77370 NANGIS



Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire, *dm Vobee,*

Suite à votre courrier du 12 janvier 2021 notifiant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, il n'appelle aucune observation de la part du Département sur ses domaines de compétence.

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de PLU approuvé.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental